



VILLE
D'OLONZAC en MINERVOIS
34210 HÉRAULT

Département de l'HERAULT
Arrondissement de BEZIERS
Commune d'OLONZAC

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le

SLOW

ID : 034-213401896-20211216-51-DE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
des
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 16 décembre 2021

Délibération N° 2021-51

L'an deux mille vingt et un, le seize décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en raison du COVID-19 (article 9 de l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020) dans la salle Georges Brassens, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Luc LOUIS, Maire.

Etaient présents : L. LOUIS, JY DUFAUD, N. PECH, B. ORTIZ, B. FALCOU, G. NICKLES, L. DEPAUW, MJ. FOUQUET, M. MAYNADIER, JA. PUJOL, A. REMY, S. SAMPIETRO, N. HEREDIA, C. BESSIEUX, J. MOLIERE, N. ALBIGES, R. KERKHOF, C. VORDY et A. MOLINA.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 19

Secrétaire de séance : MJ. FOUQUET

Objet : CONSULTATION DU PUBLIC – DEMANDE D'ENREGISTREMENT DE LA CAVE COOPERATIVE «LES COTEAUX DU MINERVOIS » A PEPIEUX.

Monsieur le Maire expose le dossier et l'arrêté du 28/10/2021 de la Préfecture de l'Aude – Bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire, concernant la consultation du public portant sur la demande d'enregistrement, en régularisation, avec augmentation des capacités de production, conditionnement de vin, de la cave « Les Côteaux du Minervois » sur le territoire de la Commune de Pépieux (Aude), présentée par la Société Coopérative agricole « Les Côteaux du Minervois ».

Monsieur le Maire propose d'émettre un avis favorable sur l'ouverture de cette consultation.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Emet un avis favorable à cette consultation.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

A Olonzac,

Le 17 décembre 2021

POUR EXTRAIT CONFORME



Certifié exécutoire,
Le Maire,
Luc LOUIS.